



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

VOYAGE D'ETUDE EN BRETAGNE

LES 23, 24 ET 25

NOVEMBRE 2022



Terres de Sources : le Projet

Les grands chiffres d'aujourd'hui

- 63 partenaires
- 5,9 M€ de subvention par l'Etat (PIA) / 14,7 M€ d'investissement par l'Etat (PIA) en prise de participation de la Banque des Territoires (BDT) dans des entreprises : 9,8 M€ sous forme de participation direct de la BDT et 4,8 M€ sous forme de participation via un fonds d'investissement local (Gwenneg)
- 7,2 ETP (Coordination du projet, Développement des filières de production, Marché public, Coordination du réseau éducation alimentaire durable, Conventionnement, Gestion de la SCIC, Animation Agricole et Certification)

Historique du projet :

2000 : présence dans l'eau des captages de molécules phytosanitaires utilisées sur le territoire. Les agriculteurs souhaitent être récompensés pour leurs efforts.

2012 : Organisation de marchés publics de restauration scolaire ouverts aux seules exploitations agricoles situées en amont des captages d'eau potable.

2013 : **Cahier des charges de sélection des exploitations agricoles**, élaboré par un groupe de travail composé de producteurs, de membres d'associations d'environnement et de consommateurs, d'acheteurs, de techniciens d'organismes de développement agricole, et de représentants de collectivités.

2015 : Eau Bassin Rennais en partenariat avec la Ville de Rennes lance le premier **marché public expérimental**. Achat de service ! marché public d'une durée de 3 ans à 3 producteurs.

2016 : Réalisation de 6 études : identification des conditions d'adhésion des producteurs, modalités de développement de nouvelles filières de production, identification de besoins en outils de transformation, développement de l'éducation à la consommation responsable des habitants, modalités de la certification, étude marketing.

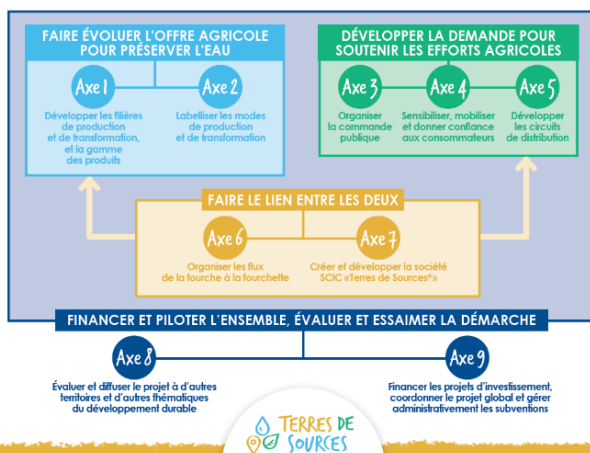
2017 : Création de la marque Terres de Sources. Deuxième marché public rassemblant un groupement de commandes élargi à 15 communes et 20 producteurs.

2018 : Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt du Programme d'Investissement d'Avenir. Attribution de subvention proche de 300 000 €.

Réalisation d'études pour fiabiliser à la démarche, qu'elle soit répliquable dans d'autres territoires nationaux, définir les investissements pour les 10 prochaines années pour le développement des filières de production et l'éducation à la consommation responsable.

Mobilisation des consommateurs en proposant des produits de la marque Terres de Sources dans les réseaux de distribution habituels.

QUE VOULONS-NOUS FAIRE ?



Vos contacts à Bio en Hauts-de-France

Chargées de mission territoire

Nord Pas-de-Calais Somme : Mathilde JOSEPH m.joseph@bio-hdf.fr; Emilie DELEMOTTE e.delemotte@hdf.fr

Oise et Aisne : Delphine BEUN d.beun@bio-hdf.fr



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

VOYAGE D'ETUDE EN BRETAGNE

LES 23, 24 ET 25

NOVEMBRE 2022



Terres de Sources : la production

Focus démarche de progrès avec IDA

IDA (Indicateurs de Durabilité des exploitations Agricoles) est un outil mis en place par la Direction de la Recherche du ministère de l'Agriculture.

L'évaluation s'appuie sur 53 indicateurs calculés à l'échelle de l'exploitation. Ces indicateurs viennent évaluer la durabilité d'une exploitation agricole selon :

- 3 dimensions clefs : agroécologique, socio-territoriale et économique,
- 5 propriétés phares : l'autonomie, l'ancrage territoriale, la responsabilité globale, la robustesse, la capacité productive et reproductive des biens et services.

Le score atteint pour chaque exploitation est apprécié par rapport au nombre de points maximum sur ces 53 indicateurs. Pour faire évoluer son score, chaque agriculteur élabore son propre projet d'exploitation sur une période de 6 ans. L'agriculteur est accompagné dans cette démarche de progrès.

Cahier des charges de sélections des exploitations agricoles :

Exigences précises à satisfaire dès le départ

- Non utilisation des 3 matières actives sur l'ensemble de l'exploitation agricole : Métaldéhyde (molluscide), Diméthénamide (herbicide maïs, colza), Métolachlore (herbicide maïs).
- Non utilisation de néocotinoïdes sur l'ensemble de l'exploitation agricole
- A partir de 2025 : non utilisation de Métazachlore (désherbant colza).
- Non utilisation de soja OGM et d'huile de palme dans l'alimentation des animaux.
- Non utilisation d'antibiotiques en préventif
- Non production de légumes en contre-saison avec une forte consommation énergétique.

Puis

- Réalisation d'un diagnostic IDEA / je suis certifié HVE3 (voie A)/ je suis certifié AB
- J'engage mon exploitation dans une démarche de progrès (sauf AB). Les indicateurs à faire évoluer : IFT et Azote (- 10% à 3 ans, -30% à 6 ans). Améliorer le score d'indicateurs IDEA (10% du reste à atteindre à 3 ans, 30 à 80% du reste à atteindre à 6 ans).
- Mon progrès est contrôlé. Je peux bénéficier d'un Paiement pour Services Environnementaux si je répons au marché public Terres de Sources

Certification du Label Terres de Sources :

- Un audit externe
- Un contrôle collectif (nécessité d'avoir à disposition les indicateurs de chacun)
- Un contrôle annuel sur un échantillon d'exploitation

Pour accompagner les exploitations la collectivité investit :
diagnostic 1 200 €/exploitation, suivi de l'évolution des pratiques 360 €/exploitation/an, Bonus moyen (2 400 €/exploitation/an)

Liste des indicateurs cibles du diagnostic IDEA suivi dans le marché public Terres de Sources

Diversité temporelle des cultures
Qualité de l'organisation spatiale
Gestion des insectes pollinisateurs et des auxiliaires des cultures
Autonomie alimentaire de l'élevage
Sobriété dans l'usage de l'eau et partage de la ressource
Raisonner l'utilisation de l'eau
Favoriser la fertilité du sol
Réduire l'impact des pratiques sur la qualité de l'eau
Réduire l'impact des pratiques sur le changement climatique
Réduire l'impact des pratiques sur la qualité de l'air
Réduire l'usage des produits phytosanitaires et traitements vétérinaires
Valorisation des ressources locales

Vos contacts à Bio en Hauts-de-France

Chargées de mission territoire

Nord Pas-de-Calais Somme : Mathilde JOSEPH m.joseph@bio-hdf.fr; Emilie DELEMOTTE e.delemotte@hdf.fr

Oise et Aisne : Delphine BEUN d.beun@bio-hdf.fr



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

VOYAGE D'ETUDE EN BRETAGNE

LES 23, 24 ET 25
NOVEMBRE 2022



Terres de Sources : la filière

Qu'est-ce qu'une SCIC ?

- Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- De forme privée et d'intérêt public, la SCIC associe des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale.
 - Sociétés régies par le code de commerce.
 - Elles ont pour objectif la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale.

Missions principales

- Achat et revente de denrées alimentaires
- Réponses aux appels d'offre.
- Organisation de la logistique, notamment entre producteurs et cuisines scolaires
- Gestion du label Terres de Sources
- Services aux producteurs : réglementation, marketing, conseil, formation.

Quels intérêts d'adhérer à la SCIC Terres de Sources pour les EPCI ?

- Concrétisation des différentes politiques sur l'environnement (PCAET), l'agriculture et l'alimentation durable (PAT), le développement économique, les enjeux sociaux menés sur le territoire.
- Participation active au projet collectif de gestion du bien commun de l'eau et de l'air.
- Participer à un projet économique territorial.

Valeurs des filières Terres de Sources :

Confiance, transparence et juste rémunération de chacun des maillons.

Les outils filières Terres de Sources :

La SCIC Manger Bio 35, pour les produits labélisés AB et Terres de Sources

La SCIC Terres de Sources, pour les produits labellisés Terres de Sources non AB

Les filières Terres de Sources :

C'est une chaîne d'opérateurs qui part d'un **collectif d'agriculteurs**, qui intègre des **entreprises** de la transformation, avec une volonté de **transparence** sur la base d'un **contrat de filière** :

- Un cahier des charges de production
- Un cahier des charges pour la transformation (critères de qualité sur le produit)
- Un prix
- Un volume
- Une durée

Avec une **juste répartition de la valeur ajoutée** sur la chaîne et notamment une **juste rémunération** des agriculteurs.

TERRES DE SOURCES
LES PRODUCTEURS D'ICI
PROTÈGENT L'EAU

Vos contacts à Bio en Hauts-de-France

Chargées de mission territoire

Nord Pas-de-Calais Somme : Mathilde JOSEPH m.joseph@bio-hdf.fr; Emilie DELEMOTTE e.delemotte@hdf.fr

Oise et Aisne : Delphine BEUN d.beun@bio-hdf.fr